



Comment établir une demande de délai de grâce

Par Visiteur

Bonjour,
je vais avoir des problèmes pour rembourser SOFINCO, et je ne souhaite pas déposer un dossier de surendettement. On m'a parlé de cette demande de délai de grâce auprès d'un juge du TGI de ma ville, mais je souhaite avoir un modèle bien écrit. Est ce possible ? Cordialement

Par Visiteur

Bonjour Madame

Dans l'immédiat, étant donné que vous ne rencontrez pas de difficultés de paiement, vous ne pouvez pas saisir le juge. En outre avant d'en arriver à une procédure judiciaire, il vous faut demander à l'organisme de crédit des modalités de remboursement plus adaptées à votre situation.
Par ailleurs, il vaut savoir que la demande de délai de grâce doit être justifiée par des raisons tenant à votre situation personnelle ou professionnelle ayant entraîné les difficultés de paiement.

Cordialement

Par Visiteur

Bonjour et merci pour votre rapidité à répondre

Donc j'ai bien compris votre réponse, seulement j'ai déjà prévenu l'organisme que je pourrais pas honorer le prochain prélèvement du 9/03 par LRAR. Au lieu de me répondre, ils ne font que m'appeler sans cesse, et me dire qu'il n'y a pas de solutions..... Normalement que se passe t-il dans ces cas là ? Vont ils m'envoyer des courriers ? Vont ils passer par un huissier ? Parce que si je ne peux négocier avec eux, à ce moment là je le ferai avec l'huissier, j'avoue que je suis assez angoissée..... Est il vrai que le fait de faire un versement prouve notre bonne foi même si ce n'est pas la totalité de l'échéance ?

Cordialement

Par Visiteur

Bonjour Madame

Normalement que se passe t-il dans ces cas là ? Vont ils m'envoyer des courriers ?
Oui exactement ils vont faire des relances et si vous ne donner pas suite saisir le juge.

Vont ils passer par un huissier ? Parce que si je ne peux négocier avec eux, à ce moment là je le ferai avec l'huissier, j'avoue que je suis assez angoissée.....
L'huissier n'aura aucun pouvoir car sans titre exécutoire il ne pourra pas agir. Il faut savoir que même si l'huissier a un titre exécutoire, il n'est pas obligé d'accepter un échelonnement de la dette car il doit le faire en accord avec votre créancier.

Est il vrai que le fait de faire un versement prouve notre bonne foi même si ce n'est pas la totalité de l'échéance ?
Vous pouvez effectivement tenter de payer une partie de la dette cela fera trainer les choses.

Essayez de prendre à nouveau contact avec eux pour tenter un échelonnement.

Cordialement

Par Visiteur

Merci infiniment pour toutes ces précisions
Cordialement

Par Visiteur

Chère Madame

Merci à vous de nous avoir accordé votre confiance.
en espérant que tout se passe pour le mieux.

Bien cordialement